



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
Boite Postale 50010
57181 Terville CEDEX

Tél : 03.82.88.82.88
Fax : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

Le 16/06/2026

POSITIONNEMENT DE LA VILLE DE TERVILLE RELATIF À :

Arrêté préfectoral DCAT/ BEPE/ N°2026-138 du 10 avril 2026 prescrivant
ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE portant :

- Sur déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement routier A31 bis – secteur nord entre l'échangeur de Richemont et la frontière luxembourgeoise,
- Sur mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme de Entringe, Fameck, Florange, Richemont, Terville, Thionville et Zoufftgen avec le projet présenté,
- Sur classement dans la catégorie des autoroutes de la nouvelle section autoroutière nommée "contournement ouest de Thionville".

Depuis 2019, la Ville de Terville a adopté plusieurs motions relatives au projet A31bis.

Ces délibérations successives traduisent une position constante fondée sur deux principes complémentaires : la reconnaissance de la nécessité d'améliorer durablement la mobilité transfrontalière dans le Nord mosellan et la volonté de préserver la qualité de vie des habitants, le patrimoine, l'environnement et l'activité économique locale.

La commune rappelle que le territoire connaît depuis plusieurs décennies une saturation croissante des infrastructures de transport liée notamment au développement des flux transfrontaliers avec le Luxembourg. L'autoroute A31 constitue aujourd'hui un axe structurant pour les déplacements quotidiens, le transport de marchandises et le développement économique régional. Les études présentées dans le cadre de l'enquête publique soulignent que le trafic a progressé de plus de 30 % en vingt ans et que les perspectives démographiques et économiques conduisent à anticiper une aggravation des congestions en l'absence d'aménagements complémentaires.

Dès 2019, le Conseil municipal soutenait le principe d'un aménagement permettant de répondre aux besoins de mobilité du territoire tout en rejetant les solutions susceptibles de créer de nouvelles coupures urbaines ou d'accroître les nuisances pour les habitants. Il demandait notamment l'abandon d'une traversée de Florange en viaduc ou en tranchée couverte au profit d'un tunnel profond, la déviation du trafic de transit sur une nouvelle infrastructure et la mise en œuvre de protections renforcées pour les populations riveraines.

En 2022, lors de la concertation publique relative au choix du tracé du contournement de Thionville, la Ville de Terville s'est opposée à la variante F10-Viaduc. Elle estimait que cette solution aurait eu pour conséquence d'enclaver durablement la commune entre deux infrastructures autoroutières, d'aggraver fortement les nuisances sonores et atmosphériques, d'affecter des espaces naturels sensibles et de compromettre plusieurs projets de développement urbain et environnemental.

La décision ministérielle du 5 janvier 2024 a retenu la variante F4 avec tunnel profond sous Florange. Ce choix constitue une évolution majeure du projet et répond à plusieurs demandes exprimées de longue date par les collectivités locales, dont la Ville de Terville. L'État a également décidé de renforcer les protections acoustiques, d'allonger le tunnel grâce à des tranchées couvertes complémentaires, de maintenir les fonctionnalités des échangeurs locaux et d'améliorer l'insertion paysagère de l'infrastructure.

Le projet actuellement soumis à l'enquête publique prévoit ainsi :

- l'élargissement de l'A31 existante à trois voies entre Richemont et la frontière luxembourgeoise ;
- la création d'un contournement ouest de Thionville à 2 × 2 voies d'environ 7 kilomètres ;
- la réalisation d'un tunnel d'environ 2,6 kilomètres sous Florange ;

- la création d'une voie réservée aux transports en commun afin d'accompagner le développement des mobilités alternatives ;
- la réalisation de protections acoustiques sur l'ensemble du secteur concerné ;
- la modernisation des échangeurs de Richemont, Sainte-Agathe et de l'Étoile ainsi que plusieurs aménagements environnementaux et hydrauliques.

La commune constate donc que plusieurs revendications formulées dans ses précédentes motions ont été prises en compte. Toutefois, elle considère que plusieurs points de vigilance demeurent et doivent être examinés avec la plus grande attention dans le cadre de la présente enquête publique.

Le premier concerne l'implantation de la tête sud du tunnel. La Ville de Terville considère que celle-ci doit être située au sud de la RD 952 afin d'éviter toute co-visibilité avec les secteurs urbanisés et de limiter les impacts pour les riverains. Elle estime que le maintien de cette infrastructure dans un environnement urbain constituerait une dégradation significative de l'insertion du projet.

Le second point porte sur la protection du secteur de Bétange et des habitants situés à proximité de la sortie nord du tunnel. La commune réaffirme sa demande de réalisation d'une tranchée couverte ou de dispositifs présentant un niveau de protection équivalent afin de réduire durablement les nuisances sonores, atmosphériques, lumineuses et paysagères.

La Ville demeure également particulièrement attentive aux conséquences du projet sur les zones d'activités de Sainte-Agathe et de la Feltière. Les incertitudes foncières qui pèsent sur plusieurs dizaines d'entreprises et sur plusieurs centaines d'emplois nécessitent un accompagnement renforcé et une concertation permanente avec les acteurs économiques concernés.

Enfin, la commune considère que les engagements annoncés par l'État concernant les protections acoustiques, les merlons paysagers, la limitation des reports de trafic sur le réseau secondaire, les tranchées couvertes et la préservation des fonctionnalités des échangeurs locaux devront être intégralement respectés et faire l'objet d'un suivi rigoureux durant les phases de conception, de réalisation et d'exploitation de l'infrastructure.

En résumé, la Ville de Terville apparaît constante autour de cinq principes directeurs :

- La reconnaissance de la nécessité d'améliorer les infrastructures de mobilité du Nord mosellan,
- Le refus des solutions ayant pour effet d'aggraver les nuisances ou de porter atteinte à la qualité de vie des habitants,
- L'exigence de réalisation de tranchées couvertes et de mesures de protection renforcées pour les riverains, les espaces naturels, le patrimoine et les activités économiques impactés par le projet A31bis,
- L'étude, a minima, de la proposition formulée par M. Léonard en comité de pilotage visant à prolonger le tunnel prévu sous Florange, notamment au niveau de sa sortie à Terville ;
- La réalisation d'une étude prospective afin d'évaluer l'impact sur la qualité de l'air

Ainsi, à l'occasion de la présente enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, la Ville de Terville réaffirme son soutien à une amélioration des infrastructures de mobilité du Nord mosellan tout en demandant que les engagements pris par l'État soient consolidés et que les dernières préoccupations relatives à la protection des habitants, du patrimoine et du tissu économique local soient pleinement prises en considération avant toute décision définitive.



Olivier Postal
Maire de Terville
Vice-président de Thionville Fensch Agglomération